

RCS : LE PUY  
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00413  
Numéro SIREN : 853 648 863  
Nom ou dénomination : 5E INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002858

**Paul BLAISE-PETIT**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

**5, allée de la Girardière**  
**42000 SAINT-ETIENNE**

**Apport de titres de la société GARAGE ESCOFFIER à la société 5E INVEST**  
**Par Monsieur ESCOFFIER Patrice**

**RAPPORT du COMMISSAIRE aux APPORTS**

Téléphone 04-77-25-19-42 / Télécopie 04-77-25-16-14  
Siret : 453 866 121 00024 APE : 6920Z

Mesdames, Messieurs les associés de la société 5E INVEST,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société 5E INVEST en date du 06 septembre 2021, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur ESCOFFIER Patrice, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-147 du Code de commerce.

La valeur d'apport a été arrêtée par Monsieur ESCOFFIER Patrice. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

## **1.Présentation de l'opération et description des apports**

### **1.1 Participants à l'opération**

Apporteur :

Monsieur Patrice ESCOFFIER, née le vingt-cinq octobre mille neuf cent quatre-vingt-deux à SAINT-ETIENNE (Loire), de nationalité française, marié avec Madame Laure DAURELLE, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Catherine SIMONET, notaire à DUNIERES (43220) le 6 mai 2013, préalable à leur union célébrée le 25 mai 2013 à la mairie de LURIECQ (42380), demeurant 27 chemin de Garetout – 43110 AUREC SUR LOIRE,

Société bénéficiaire des apports :

La société 5E INVEST, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 80 000 euros, ayant son siège social 27 chemin de Garetout, le Buisson – 43110 AUREC SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE PUY EN VELAY sous le numéro 853 648 863, représentée par Monsieur Patrice ESCOFFIER, en sa qualité de Président,

### **1.2 Description des apports**

Monsieur ESCOFFIER Patrice apporte à la société 5E INVEST, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Patrice ESCOFFIER, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- DEUX MILLE DEUX CENTS (2200) parts sociales de la société GARAGE ESCOFFIER, société à responsabilité limitée au capital de 88 000 euros, dont le siège social est Rue Dorian – 42700 FIRMINY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 381 492 909, numérotées de 201 à 400 et de 2801 à 4800.

Les biens sont évalués à la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000€). Monsieur ESCOFFIER Patrice déclare qu'il a la pleine propriété des parts sociales.

### **1.3 Rémunération des apports**

La valorisation des titres de la société 5E INVEST, Société Bénéficiaire est estimée à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000€). La valorisation des titres de la société GARAGE ESCOFFIER est estimée à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000€).

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à 75.000 Euros il sera attribué à Monsieur ESCOFFIER Patrice : 6.000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, de la Société « 5E INVEST »

### **1.4 Aspects juridiques et fiscaux**

Monsieur ESCOFFIER Patrice déclare vouloir bénéficier du report d'imposition à l'occasion de la plus-value réalisée dans le cadre de ces apports et ce conformément à l'article 150 0 B ter du Code Général des Impôts.

## 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, pour apprécier la valeur des apports.

En particulier :

J'ai obtenu de Monsieur ESCOFFIER Patrice les documents nécessaires à ma mission.

J'ai eu des contacts les conseils de la société afin de comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe et d'en analyser les différentes modalités proposées ;

J'ai analysé notamment :

- Les derniers comptes annuels et de l'entreprise GARAGE ESCOFFIER
- La méthode d'évaluation retenue pour la valorisation des parts sociales.

## 3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 75.000€ n'est pas surévaluée et, en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

*Fait à Saint - Etienne le 13 octobre 2021*

**Le COMMISSAIRE aux APPORTS**

**Paul BLAISE-PETIT**

